

EDUNIVERSAL

Société anonyme au capital de 983.563,80 €
19 boulevard des Nations Unies – 92190 Meudon
399 207 729 RCS Nanterre

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2020**

RAPPORT GENERAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

TABLE DES MATIERES

- I. Avis de convocation et ordre du jour
- II. Exposé sommaire de la situation de la société
- III. Texte des projets de résolution présentés par le Conseil d'administration
- IV. Exposé des motifs des projets de résolution présentés par le Conseil d'administration
- V. Modalités de participation à l'assemblée générale

I. AVIS DE CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR

AVIS DE CONVOCATION

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'assemblée générale ordinaire de la société EDUNIVERSAL se tiendra le 30 juin 2020 à 10h30, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- *Ratification du transfert de siège social (première résolution) ;*
- *Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019 et approbation du montant des dépenses et charges visées par l'article 39-4 du Code général des impôts (deuxième résolution) ;*
- *Affectation du résultat de l'exercice (troisième résolution) ;*
- *Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce (quatrième résolution) ;*
- *Quitus aux administrateurs et au directeur général pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2019 (cinquième résolution) ;*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités (sixième résolution).*

II. EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous vous rappelons que le Conseil d'administration, lors de sa réunion en date du 13 mai 2020, a arrêté définitivement les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2019.

Afin de compléter votre information, les comptes annuels, le rapport du conseil d'administration et les rapports du commissaire aux comptes sont mis à votre disposition dans les conditions légales et réglementaires. Il vous sera également donné lecture de ces rapports lors de l'assemblée générale.

Données financières

En €	30/09/2019	30/09/2018
Chiffre d'affaires	3.491.665	3.295.235
Résultat d'exploitation	(366.725)	(3.374.055)
Résultat financier	(287.898)	1.469.496
Résultat courant avant impôt	(654.623)	(1.904.559)
Résultat exceptionnel	1.227.853,42	(2.952.556)
Impôt sur les sociétés	-	-
Résultat net	573.230,42	(4.857.115)

Résultats :

Au cours de l'exercice 2019, le chiffre d'affaires annuel de la Société s'établit à 3.491.665 €, en hausse de 6 % par rapport à l'exercice précédent. L'activité de la Société se répartit entre ses différents marchés de la manière suivante :

- 72 % de l'activité autour des services et publi-informations liés aux Classements
- 25 % autour des activités « Conseil & Bases de données »
- 3 % pour les activités Eduniversal Booking.

L'activité a été principalement concentrée sur le coeur de métier d'Eduniversal qui demeure la notation et a été stimulée par le temps consacré aux prestations de conseils qui s'appuient tant sur l'expérience et le savoir-faire des hommes que sur les moyens de marketing directs à disposition (retargeting à partir des sites classements, location de bases de données ultra-qualifiées). Néanmoins, l'activité demeure impactée par le fait que tous les investissements non immédiatement rentables n'ont pu réglementairement être relancés durant la fin de la période d'observation. C'est ainsi que la conquête du marché lancée fin 2015 en vue du développement du nouveau service « Eduniversal Booking » est interrompue purement et simplement. Il est à remarquer, comme l'année passée, que l'activité originelle liée à la publication des classements Eduniversal a encore démontré une grande solidité. Le léger décalage subsistant encore entre la structure de charges de la société (notamment le volume des amortissements) et donc des dépenses liées aux exigences du développement d'Eduniversal Booking et une structure de revenus recentrée sur le métier originel n'a pas encore permis d'afficher un résultat d'exploitation positif mais a néanmoins déjà permis de retrouver un EBE suffisamment positif pour faire face aux deux premières échéances annuelles de plan.

Enfin, la négociation aboutie durant la période d'observation sur la réduction des dettes fournisseurs et notamment la dette de loyer a permis d'afficher un résultat exceptionnel qui compense largement le déficit du REX.

De ce fait, le résultat net de la Société ressort sur la période en bénéfice de 573 230 € contre une perte de (4.857.116) € au 30 septembre 2018.

Situation Financière :

Après prise en compte du résultat de l'exercice, les capitaux propres de la Société, s'élèvent, à (1.291.157) € contre (10.248.932) € au 30 septembre 2018.

Perspectives :

L'exercice 2019-20 démarré le 1^{er} octobre laisse entrevoir un retour à une bonne rentabilité grâce à la digestion des frais de déménagement, la disparition des frais liés à la procédure de RJ et la concentration des efforts autour de l'activité « classement » très profitable pour les écoles et universités. L'apparition d'une nouvelle application « Eduniversal matching » ayant nécessité peu d'investissement, puisque s'appuyant sur les développements réalisés pour le produit Eduniversal Booking, et justifiant une augmentation sensible des prix et des marges devrait permettre d'atterrir à la fin de l'exercice avec un EBE de 10 à 15 %.

III. TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PREMIERE RESOLUTION

(Ratification du transfert de siège social)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, **ratifie** la décision prise par le Conseil d'administration en date du 15 janvier 2019 de transférer le siège social du 20 ter rue de Bezons, 92400 Courbevoie au 19 boulevard des Nations Unies, 92190 Meudon.

En conséquence, l'assemblée générale **approuve** la modification statutaire réalisée par le Conseil d'administration en vue de procéder aux formalités légales.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019 et approbation du montant des dépenses et charges visées par l'article 39-4 du Code général des impôts)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration sur la situation et l'activité de la Société pendant son exercice clos le 30 septembre 2019, et du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission,

approuve les comptes dudit exercice, comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports ;

prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au titre de l'exercice écoulé, aucune charge ou dépense somptuaire, au sens de l'article 39-4 du même code, n'a été engagée et qu'aucun amortissement excédentaire, au sens du même article, n'a été pratiqué.

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté que l'exercice clos le 30 septembre 2019 se solde par un bénéfice net de 573.230 €

approuve la proposition du Conseil d'administration, et

décide d'affecter ce bénéfice intégralement au compte de report à nouveau, qui passe ainsi de (22.279.540) € à (21.706.310) € ;

prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il n'a pas été versé de dividende au titre des trois derniers exercices.

QUATRIEME RESOLUTION

(Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,

approuve une à une les nouvelles conventions qui y sont mentionnées, et

prend acte de la poursuite des conventions conclues et autorisées antérieurement.

CINQUIEME RESOLUTION

*(Quitus aux administrateurs et au directeur général pour leur gestion
au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2019)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, **donne** quitus entier et sans réserve aux administrateurs et au directeur général pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2019.

SIXIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'assemblée générale **donne** tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

IV. EXPOSE DES MOTIFS DES PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

➤ ***Ratification du transfert de siège social (première résolution)***

Dans un premier temps, nous vous proposons de bien vouloir ratifier la décision prise par le Conseil d'administration en date du 15 janvier 2019 de transférer le siège social du 20 ter rue de Bezons, 92400 Courbevoie au 19 boulevard des Nations Unies, 92190 Meudon.

➤ ***Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019 et approbation du montant des dépenses et charges visées par l'article 39-4 du Code général des impôts (deuxième résolution)***

Conformément à l'article L.225-100 du Code de commerce, nous vous invitons à approuver les comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 30 septembre 2019 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans les rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes, et qui font apparaître un bénéfice net de 573.230 €.

Nous vous précisons qu'au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2019, aucune charge ou dépense somptuaire, au sens de l'article 39-4 du même code, n'a été engagée et qu'aucun amortissement excédentaire, au sens du même article, n'a été pratiqué.

➤ ***Affectation du résultat de l'exercice (troisième résolution)***

Nous vous proposons d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 30 septembre 2019, soit la somme de 573.230 €, en totalité, au compte de report à nouveau, qui passerait ainsi de (22.620.879) € à (21.706.310) €.

Nous vous précisons, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il n'a pas été versé de dividende au titre des trois derniers exercices.

➤ ***Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce (quatrième résolution)***

Conformément à l'article L.225-38 du Code de commerce, nous vous proposons d'approuver les nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2019 et qui seraient mentionnées dans le rapport du Commissaire aux comptes et de prendre acte de la poursuite des conventions conclues et autorisées antérieurement.

➤ ***Quitus aux administrateurs et au directeur général pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2019 (cinquième résolution)***

Nous vous proposons de donner quitus entier et sans réserve aux administrateurs et au directeur général pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2019.

➤ ***Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités (sixième résolution)***

Cette résolution est relative aux pouvoirs pour les formalités à accomplir.

V. MODALITE DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

Dans le contexte évolutif de pandémie de coronavirus (Covid-19), compte tenu de l'état d'urgence sanitaire et des dispositions du décret n°2020-293 du 23 mars 2020 et du décret n°2020-423 du 14 avril 2020 relatives notamment aux déplacements et aux rassemblements et, dans le cadre de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées générales, **l'assemblée générale annuelle de la société EDUNIVERSAL se tiendra à huit clos.**

Toutefois, des mesures ont été prises afin que les actionnaires puissent suivre le déroulement de l'assemblée générale en direct par le moyen d'une retransmission simultanée dont les modalités sont les suivantes :

Sujet : Assemblée Générale EDUNIVERSAL Exercice clos le 30/09/2019

Heure : 30 juin 2020 10:30 AM Paris

Participer à la réunion Zoom en cliquant sur le lien suivant :

<https://us02web.zoom.us/j/85992373320?pwd=ekNBZzIwSjllN1E0bkE2cEZlY2dEQT09>

ID de réunion : 859 9237 3320

Mot de passe : 92190

Une seule touche sur l'appareil mobile

+33170372246,,85992373320#,,#92190# France

+33170379729,,85992373320#,,#92190# France

Pendant l'assemblée générale, il ne sera pas possible de poser des questions à l'oral ni de proposer des résolutions nouvelles ou des amendements pendant l'assemblée.

Toutefois, le droit des actionnaires de poser des questions écrites préalablement à l'assemblée est maintenu dans les conditions légales applicables. Ces questions doivent être adressées au Président du Conseil d'administration au siège social de la Société, par lettre recommandée avec avis de réception au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, **soit le 24 juin 2020**. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Dans ces conditions, les actionnaires sont invités à voter à distance par correspondance ou par procuration via le formulaire de vote que vous pouvez obtenir sur simple demande adressée par lettre simple à la Société, auprès du service juridique, à l'adresse du siège social de la Société **ou** par courrier électronique à l'adresse email : infoactionnaires@eduniversal.com. Cette demande ne pourra être satisfaite que si elle est reçue à cette adresse six (6) jours calendaires au moins avant la date de l'assemblée, soit le 24 juin 2020.

Compte tenu de la situation sanitaire, les délais postaux peuvent être allongés. Il est fortement recommandé d'anticiper toutes vos démarches.

Tous les documents qui, d'après la loi, doivent être communiqués aux assemblées générales, seront tenus dans les délais légaux, à la disposition des actionnaires au siège social et pourront être consultés sur le site de la Société : <http://www.eduniversal-ranking.com/investors-eduniversal>.